



# OUTIL D'AUTOÉVALUATION DES BONNES PRATIQUES EN LANGUES OFFICIELLES

## Pourquoi un outil d'autoévaluation?

La dualité linguistique n'est plus une simple obligation au sein de la fonction publique canadienne; elle est devenue un symbole de leadership, de respect, de compréhension et de communication.

Le Comité des langues officielles de l'École de la fonction publique du Canada a créé cet outil d'autoévaluation afin de favoriser un milieu de travail où tout le personnel est pleinement engagé en matière de langues officielles, et où chacun reconnaît et intègre la dualité linguistique dans son quotidien. L'article 2 de la **Loi sur les langues officielles** décrit la dualité linguistique comme le fait « d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales [...] »

Les gestionnaires doivent s'assurer qu'on prend les mesures nécessaires afin de respecter les obligations en matière de langue de travail. En tant que leaders, ils et elles jouent certainement un rôle clé dans la mise en place et la promotion de bonnes pratiques. Les employés ont, eux et elles aussi, un rôle clé à jouer, en intégrant ces bonnes pratiques à leurs habitudes professionnelles.

Les objectifs du présent outil d'autoévaluation sont les suivants :

- Permettre à tous les fonctionnaires de s'autoévaluer, tout en réfléchissant aux obligations de leur institution en matière de bilinguisme et à la contribution qu'ils peuvent apporter pour l'aider à les mettre en œuvre.
- Fournir des exemples clairs de **bonnes pratiques** que tous et toutes peuvent adopter au quotidien afin de cultiver la dualité linguistique au travail.
- Permettre aux fonctionnaires, au moyen des **documents de référence**, d'en apprendre davantage ou de mettre à jour leurs connaissances sur divers aspects de la **Loi sur les langues officielles** (p. ex., langue de travail, offre active) et sur l'impact concret de ceux-ci dans le milieu de travail.

**Remarque :** Le présent outil d'autoévaluation décrit les bonnes pratiques les plus courantes à adopter pour promouvoir l'usage des 2 langues officielles, sans toutefois présenter toute l'étendue des nuances légales contenues dans les instruments de politique sur les langues officielles dans la fonction publique fédérale. De plus, si vous ne travaillez pas dans une région désignée bilingue aux fins de la langue de travail ou si vous n'occupez pas un poste bilingue, certains énoncés figurant dans cet outil ne s'appliquent pas à vous.



## OUTIL D'AUTOÉVALUATION DES BONNES PRATIQUES EN LANGUES OFFICIELLES

À quelle fréquence intégrez-vous la dualité linguistique dans votre travail?  
Remplissez le questionnaire ci-après pour vous évaluer.

	0 – Jamais	1 – Parfois	2 – Souvent	3 – Toujours
<b>Sensibilisation</b>				
1. Je prête la même attention aux propos de mes collègues, quelle que soit la langue officielle dans laquelle ils les tiennent, et je leur accorde la même importance.				
2. Je saisis les occasions de m'informer sur les questions touchant les langues officielles, notamment en m'inscrivant à des cours et à des événements sur le sujet.				
3. Je consulte des sites et des liens portant sur les langues officielles lorsque j'ai des questions à ce sujet, par exemple : la <b>Loi sur les langues officielles</b> , la section intranet de mon ministère réservée aux langues officielles, le site du Conseil du Réseau des champions des langues officielles, etc.				
4. Je fais la promotion d'un environnement de travail bilingue et j'y contribue activement en adoptant de bonnes pratiques.				
5. Je veille à sensibiliser mes collègues à leurs droits en matière de langues officielles et aux obligations de l'institution à cet égard. Par exemple : je n'hésite pas à aborder le sujet avec mes collègues ou mon gestionnaire lorsque je constate des manquements aux obligations ou une méconnaissance des droits.				
<b>Total – Sensibilisation</b>	<b>/15</b>			
<b>Communication et services à la clientèle</b>				
6. Lorsque des collègues ou des clients communiquent avec moi, je leur propose d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles. Si je ne peux pas communiquer avec eux dans la langue officielle de leur choix, je m'assure de faire appel à un ou une collègue qui peut le faire.				
7. Lorsque je fournis des services à mes clients, je leur transmets les documents (sous forme imprimée ou électronique) dans la langue officielle de leur choix.				
8. Mes messages d'absence (écrits et vocaux) sont formulés dans les 2 langues officielles.				



9. Lorsque j'écris des courriels, je respecte les règles concernant l'ordre des 2 langues en fonction de mon lieu de travail.				
10. Lorsque j'utilise GCconnex, GCpédia ou d'autres outils collaboratifs, j'utilise les 2 langues officielles afin de rejoindre le plus de collègues possible.				
<b>Total – Communications et services à la clientèle</b>	<b>/15</b>			

<b>Réunions et événements bilingues</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
---	----------	----------	----------	----------

**Remplissez la section A ou la section B, selon votre rôle.**

**A) Animateur ou animatrice de réunions ou d'événements bilingues**

11. Lorsque j'organise une réunion, une conférence ou un événement, je transmets l'invitation dans les 2 langues officielles.				
12. Au début de la réunion, je m'assure d'aviser les participants qu'ils peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix (dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail).				
13. Lorsque j'anime une réunion, une conférence ou un événement, j'utilise les 2 langues officielles dans la même proportion. Si je ne suis pas en mesure de le faire en raison d'un manque d'aisance dans ma seconde langue officielle, je m'assure de demander à quelqu'un de coprésider ou d'animer la séance, ou j'organise des séances distinctes dans chacune des 2 langues.				
14. Lorsque j'anime une réunion ou un événement, j'encourage le groupe à participer dans les 2 langues officielles en utilisant la langue officielle qui est la moins utilisée pendant la réunion ou l'événement.				
15. Le matériel de suivi des réunions ou des événements que j'organise est fourni dans les 2 langues officielles.				
<b>Total – Réunions et événements bilingues – Animation</b>	<b>/15</b>			

**B) Personne participant à des réunions ou à des événements bilingues**

11. Dans une réunion ou un événement bilingue, je m'intéresse à ce qui est dit, quelle que soit la langue utilisée dans les interventions.				
12. Lorsque je participe à une réunion ou à un événement bilingue, j'interviens dans la langue de mon choix.				
13. Pendant une réunion ou un événement bilingue, je demande des clarifications dans la langue de mon choix, au besoin.				



14. Quand je participe à une réunion ou à un événement bilingue, j'aide à maintenir un équilibre entre les 2 langues, même si ce rôle ne m'incombe pas. Par exemple : je peux choisir d'intervenir dans la langue la moins utilisée.				
15. Après avoir participé à une réunion ou à un événement bilingue, je demande à recevoir le matériel de suivi dans la langue de mon choix s'il ne m'a pas été dûment fourni.				
<b>Total – Réunions et événements bilingues – Participation</b>	<b>/15</b>			
<b>Maintenance des compétences linguistiques</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
16. Je tiens compte de mes besoins en formation linguistique lorsque je remplis mon plan d'apprentissage annuel et j'en discute avec mon supérieur immédiat ou ma supérieure immédiate.				
17. J'utilise régulièrement ma seconde langue officielle au travail afin de maintenir mes compétences linguistiques.				
18. J'aide mes collègues qui le désirent à pratiquer leur seconde langue officielle.				
19. Je participe à des activités ou à des initiatives de maintien des acquis en langue seconde (p. ex., jumelage ou journées spéciales en langue seconde).				
20. Je réévalue régulièrement mon engagement envers la dualité linguistique, par exemple : en remplissant tous les ans l' <b>Outil d'autoévaluation des bonnes pratiques en langues officielles</b> .				
<b>Total – Maintien des compétences linguistiques</b>	<b>/15</b>			

		<b>Totaux</b>
Sensibilisation		/15
Communications et services à la clientèle		/15
Réunions et événements bilingues		/15
Maintien des compétences linguistiques		/15
<b>Total</b>		<b>/60</b>

Résultats à la page suivante



## Résultats de l'autoévaluation

Si vous avez un résultat insatisfaisant dans une section, nous vous recommandons de travailler les points qui s'y rattachent. Nous vous invitons également à consulter les documents de référence mentionnés à la page 7.

<b>51-60</b>	<p>Félicitations! Vous êtes ambassadeur ou ambassadrice des langues officielles. Par vos comportements exemplaires, vous démontrez que vous avez à cœur le respect des exigences relatives aux langues officielles et que vous valorisez la dualité linguistique au travail. N'hésitez pas à rappeler à vos collègues les exigences et les bonnes pratiques en matière de langues officielles.</p> <p>Tenez-vous au courant des événements et des nouveautés en consultant, entre autres, le site du <a href="#">Réseau des champions des langues officielles</a>.</p>
<b>36-50</b>	<p>Vous faites du bon travail en traitant équitablement les langues officielles au bureau. Vous vous efforcez de contribuer au respect de la <b>Loi sur les langues officielles</b>. Continuez à intégrer de bonnes pratiques dans votre travail de tous les jours et faites-en la promotion dans votre équipe afin de devenir ambassadeur ou ambassadrice de la dualité linguistique.</p> <p>Tenez-vous à jour en consultant la page des langues officielles sur l'intranet de votre ministère, ainsi que les <a href="#">Outils de maintien des acquis linguistiques</a> dans la plateforme d'apprentissage en ligne de l'École de la fonction publique du Canada.</p>
<b>21-35</b>	<p>Vous avez peut-être conscience de l'importance de l'utilisation des 2 langues officielles au travail, mais vous devez augmenter vos connaissances et vos compétences à ce sujet. Renseignez-vous davantage sur les exigences de la <b>Loi sur les langues officielles</b>, en particulier si vous occupez un poste bilingue. Assurez-vous que toutes vos communications au travail respectent ces exigences. Recherchez des occasions d'intégrer de bonnes pratiques. Pour améliorer votre résultat, nous vous encourageons à consulter la page des langues officielles sur l'intranet de votre ministère, ainsi que les <a href="#">Outils de maintien des acquis linguistiques</a> de l'École de la fonction publique du Canada.</p>
<b>0-20</b>	<p>Vous voilà dorénavant sensible à l'importance de la dualité linguistique. Il faut maintenant passer à l'action! Passez en revue vos réponses et ciblez plusieurs exigences ou bonnes pratiques. Lancez-vous le défi d'en intégrer au moins une dans votre travail de tous les jours. Pour vous aider, consultez la page des <a href="#">Outils de maintien des acquis linguistiques</a> de l'École de la fonction publique du Canada.</p>



## Ressources pour améliorer l'aisance et les compétences linguistiques

Vous est-il difficile de respecter les exigences linguistiques ou d'adopter de bonnes pratiques en langues officielles dans votre travail de tous les jours en raison d'un manque d'aisance ou de compétences dans votre seconde langue officielle?

Les ressources proposées par l'École de la fonction publique du Canada peuvent vous être utiles. L'École soutient l'apprentissage des langues officielles et le maintien des compétences linguistiques des fonctionnaires partout au pays. Elle participe ainsi au renforcement de la culture de bilinguisme au sein de la fonction publique.

L'École offre de nombreux [produits d'apprentissage linguistique en ligne](#), en français et en anglais, qui peuvent aider les fonctionnaires à améliorer ou à maintenir leurs compétences linguistiques. Le catalogue d'outils de formation linguistique en ligne comprend des exercices pratiques à rythme libre et des produits interactifs conçus pour améliorer la compréhension de l'écrit et de l'oral, la prononciation, la grammaire, l'expression écrite et l'aisance dans l'utilisation de la seconde langue officielle.

### Saviez-vous que...

Si vous occupez un poste bilingue, c'est que vous devez recourir régulièrement à votre seconde langue officielle au travail. Cette pratique vous permet de maintenir vos acquis linguistiques et vous aide à vous sentir plus à l'aise dans votre seconde langue officielle.

Si vous occupez un poste unilingue, la pratique régulière de votre seconde langue officielle au travail vous aide à développer vos compétences, ce qui peut vous servir de tremplin pour progresser dans votre carrière au sein de la fonction publique fédérale.

L'amélioration et le maintien de vos compétences en langue seconde font partie de votre perfectionnement professionnel. Dans le cadre de votre entente de rendement, n'hésitez pas à discuter avec votre gestionnaire des possibilités de formation linguistique en personne, et inscrivez-les dans votre plan d'apprentissage.

Votre équipe de travail peut adopter des mesures concrètes, créatives et variées pour favoriser l'apprentissage et le maintien des acquis en langue seconde, telles que le jumelage linguistique, le mentorat, les journées spéciales en français ou en anglais. Parlez-en à votre gestionnaire et à votre équipe.

**Le bilinguisme, c'est l'affaire de tous!**



## Documents de référence

- [Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#)
- [Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes](#)
- [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#)
- [Loi sur les langues officielles](#)
- [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#)
- [Politiques, directives, normes et lignes directrices du Conseil du Trésor](#)
- [Politique sur les langues officielles](#)